



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 octobre 2005
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Lettre datée du 12 octobre 2005, adressée au Président du Comité par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à votre lettre datée du 18 juillet 2005, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les réponses supplémentaires demandées concernant le rapport présenté par le Gouvernement allemand en application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Gunter **Pleuger**



**Annexe à la lettre datée du 12 octobre 2005, adressée au Président
du Comité par le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Paragraphe 1 et questions connexes évoquées aux paragraphes 5, 6, 8 a), b) et c) et au paragraphe 10

État : Allemagne

Date du rapport : 26 octobre 2004

	Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?	Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
1	Déclaration générale sur la non-détention d'armes de destruction massive			
2	Déclaration générale d'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération	X	L'Allemagne est fermement résolue à respecter ses obligations à l'égard des institutions et conventions internationales : Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), Convention sur les armes chimiques, Convention sur les armes biologiques, etc. Stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive (décembre 2003)	Pages 2 et 17 du rapport national
3	Déclaration générale sur la non-fourniture d'armes de destruction massive et d'éléments connexes à des acteurs non étatiques	X	L'Allemagne n'apporte aucune forme d'aide à des acteurs non étatiques.	Page 2 du rapport national
4	Convention sur les armes biologiques	X	<i>Instrument ratifié par une loi de ratification fédérale du 21 février 1982</i>	Page 3 du rapport national
5	Convention sur les armes chimiques	X	<i>Instrument ratifié par une loi de ratification fédérale du 5 juillet 1994</i>	Pages 3, 5 et 17 du rapport national
6	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	X	Ratifié le 4 juin 1974	Pages 2 et 4 du rapport national
7	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	X	<i>Instrument déposé le 20 août 1998</i>	< http://disarmament.un.org:8080/TreatyStatus.nsf >
8	Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X	<i>Entrée en vigueur le 6 octobre 1991</i>	< http://www.iaea.org/Publications/Documents/Conventions/cp >
9	Code de conduite de La Haye	X	<i>Signé le 25 novembre 2002</i>	< http://www.minbuza.nl/default.asp?CMS_ITEM=858DD6DAE >

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
10	Protocole de Genève de 1925	X	<i>Instrument déposé le 25 avril 1929</i>	< http://disarmament.un.org:8080/TreatyStatus.nsf >
11	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	X	<i>Déposé le 1^{er} octobre 1957</i>	Page 4 du rapport national
12	Zone exempte d'armes nucléaires/Protocole(s)			
13	Autres conventions et traités	X	Traité EURATOM	Page 8 du rapport de l'Union européenne
14	Autres mécanismes	X	<ol style="list-style-type: none"> 1. Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN); 2. Régime de contrôle des technologies de missiles (RCTM); 3. Groupe de l'Australie; 4. Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP); 5. <i>Arrangement de Wassenaar</i>; 6. <i>Comité Zangger</i>. 	< http://www.wassenaar.org/welcomepage.html > Pages 12 et 21 du rapport national < http://www.zanggercommittee.org/Zangger/Members/default.htm >
15	Autres	X	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décision du Conseil de l'Union européenne de faire figurer les dispositions relatives aux armes chimiques dans les accords conclus avec des pays tiers; 2. Groupe politico-militaire de haut niveau sur la prolifération, formé par l'OTAN; 3. Conseil OTAN-Russie (COR) « à 27 »; 4. Conseil de partenariat euroatlantique (CPEA). 	Pages 6 et 8 du rapport de l'Union européenne Pages 21 et 22 du rapport national

Paragraphe 2 – Armes biologiques

État : Allemagne

Date du rapport : 26 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	1. Loi d'application de la Convention sur les armes biologiques; 2. Loi relative au contrôle des armes de guerre.	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	Pages 4 et 5 du rapport national
2	Acquisition	X		X		
3	Possession	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	X		
4	Constitution de stocks	X	1. Loi d'application de la Convention sur les armes biologiques; 2. Loi relative au contrôle des armes de guerre.	X		
5	Mise au point	X		X		
6	Transport	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	X		
7	Transfert	X		X		
8	Utilisation	X	Loi relative au contrôle des armes de guerre	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	Pages 3 et 4 du rapport national
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	Loi relative au contrôle des armes de guerre	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	Pages 3 et 4 du rapport national
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	X		
11	Financement d'activités susmentionnées	X	1. Loi de 1962 relative au contrôle des armes de guerre; 2. Loi sur la promotion du marché financier du 1 ^{er} juillet 2002; 3. Loi sur la prévention du blanchiment des capitaux du 8 août 2002.	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	Pages 4, 5 et 14 du rapport national

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	1. Loi d'application de la Convention sur les armes biologiques; 2. Loi relative au contrôle des armes de guerre.	X		
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	X		
14	Autres			X	<i>Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre, par. 21 : principe d'extraterritorialité applicable aux ressortissants allemands</i>	< http://www.opcw.org/docs/s259_01Annex_Survey_of_legislation.pdf >

Paragraphe 2 – Armes chimiques

État : Allemagne

Date du rapport : 26 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Loi relative au contrôle des armes de guerre	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	Pages 4 et 5 du rapport national
2	Acquisition	X		X		
3	Possession	X		X		
4	Constitution de stocks	X		X		
5	Mise au point	X		X		
6	Transport	X		X		
7	Transfert	X		X		
8	Utilisation	X	Loi relative au contrôle des armes de guerre	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	Pages 3 et 4 du rapport national
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	Loi relative au contrôle des armes de guerre	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	Pages 3 et 4 du rapport national
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	Pages 4, 5 et 14 du rapport national
11	Financement d'activités susmentionnées	X	1. Loi de 1962 relative au contrôle des armes de guerre; 2. Loi sur la promotion du marché financier du 1 ^{er} juillet 2002; 3. Loi sur la prévention du blanchiment des capitaux du 8 août 2002.	X		
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	X		
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	X		

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
14	Autres			X	<i>Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre, par. 21 : principe d'extraterritorialité applicable aux ressortissants allemands</i>	< http://www.opcw.org/docs/s259_01Annex_Survey_of_legislation.pdf >

Paragraphe 2 – Armes nucléaires

État : Allemagne

Date du rapport : 26 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Loi relative au contrôle des armes de guerre	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	Pages 4 et 5 du rapport national
2	Acquisition	X		X		
3	Possession	X		X		
4	Constitution de stocks	X		X		
5	Mise au point	X		X		
6	Transport	X		X		
7	Transfert	X		X		
8	Utilisation	X	Loi relative au contrôle des armes de guerre	X	Code pénal	Page 5 du rapport national
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	Loi relative au contrôle des armes de guerre	X	<i>Loi relative au contrôle des armes de guerre</i>	Page 5 du rapport national
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	Pages 4, 5 et 14 du rapport national
11	Financement d'activités susmentionnées	X	1. Loi de 1962 relative au contrôle des armes de guerre; 2. Loi sur la promotion du marché financier du 1 ^{er} juillet 2002; 3. Loi sur la prévention du blanchiment des capitaux du 8 août 2002.	X		
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	X		
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre	X		

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
14	Autres			X	<i>Loi de 1961 relative au contrôle des armes de guerre, par. 21 : principe d'extraterritorialité applicable aux ressortissants allemands</i>	< http://www.opcw.org/docs/s259_01Annex_Survey_of_legislation.pdf >

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes biologiques et des éléments connexes

État : Allemagne

Date du rapport : 26 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	1. Aucune mesure de surveillance, étant donné les interdictions visant les armes biologiques; 2. Ordonnance d'application se rapportant à la loi d'application de la Convention sur les armes chimiques : toxines inscrites au tableau 1.	X	Ordonnance d'application se rapportant à la loi d'application de la Convention sur les armes chimiques : toxines inscrites au tableau 1	Pages 7 et 8 du rapport national
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X		X		
3	Mesures de surveillance des stocks	X		X		
4	Mesures de surveillance lors du transport	X		X		
5	Autres mesures de surveillance					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	1. <i>Ordonnance sur les agents biologiques;</i> 2. <i>Réglementation technique relative aux agents biologiques;</i> 3. <i>Directive 2000/54/CE.</i>			Page 10 du rapport de l'Union européenne
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X				< http://www.auswaertiges-amt.de/www/en/infoservice/download/pdf/friedenspolitik/abruestung/questionnaire.pdf >
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X				
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	1. Directives 94/55/CEE et 96/49/CEE; 2. Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et règlements nationaux concernant le transport de marchandises dangereuses par voies routière, ferroviaire et maritime et par voie d'eau intérieure.	X	L'Allemagne est partie aux accords ADR/RID.	Page 6 du rapport national Page 13 du rapport de l'Union européenne

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
10	Autres mesures de sécurité	X	Transfert d'agents biologiques dangereux uniquement entre personnes et installations autorisés : 1. Loi relative à la protection contre les infections; 2. Loi sur les maladies animales.	X	Révocations/retrait de l'autorisation avec ou sans amende	Page 9 du rapport national
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	Décret d'application relatif aux matières biologiques (<i>Journal officiel</i> , I, 1999, 50) et directives de l'Union européenne sur la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à des agents biologiques (1999)			
12	Octroi de licences/homologation des installations/habilitation du personnel manipulant des matières biologiques	X	1. Loi sur la protection contre les infections; 2. Loi sur les maladies animales; 3. Loi sur le génie civil; 4. Décret concernant les agents biologiques.	X	Révocation/retrait de l'autorisation avec ou sans amende	Pages 7 et 9 du rapport national
13	Habilitation du personnel	X	1. Loi sur la protection contre les infections; 2. Loi sur les maladies animales; 3. Loi sur la protection des végétaux.			Page 9 du rapport national
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs	X	1. Loi sur le contrôle des armes de guerre; 2. Deuxième ordonnance d'application de la loi sur le contrôle des armes de guerre; 3. Ordonnance sur l'établissement de rapports sur les armes de guerre (24 janvier 1995).	X	Le niveau des stocks et les changements y relatifs doivent être consignés dans le registre des armes de guerre. Prescriptions supplémentaires régissant l'établissement de rapports sur l'importation et l'exportation de certains missiles	Page 7 du rapport national

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
15	Réglementations concernant le génie génétique	X	Loi sur le génie civil			Page 9 du rapport national
16	Autres textes de loi et réglementations ayant trait à la sécurité et à la protection des matières biologiques	X	Comité sur les matières biologiques [Ausschuss Biologische Arbeitsstoffe (ABAS)]; BarbBI 4/02, p. 139 à 140 <www.baua.de/prax/abas>			
17	Autres					

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes chimiques et des éléments connexes

État : Allemagne

Date du rapport : 26 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	1. Aucune mesure de surveillance, étant donné les interdictions visant les armes chimiques; 2. Ordonnance d'application se rapportant à la loi d'application de la Convention sur les armes chimiques.	X	Ordonnance d'application se rapportant à la loi d'application de la Convention sur les armes chimiques	Pages 7 et 9 du rapport national
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X		X		
3	Mesures de surveillance des stocks	X		X		
4	Mesures de surveillance lors du transport	X		X		
5	Autres mesures de surveillance					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	1. Loi d'application de la Convention sur les armes chimiques; 2. Directive 98/24/CE.	X	L'exploitant doit prendre des mesures pour empêcher que les produits chimiques soient détournés ou utilisés par des personnes non autorisées; toute violation de ces directives est punie par la loi.	Pages 8 et 9 du rapport national Page 11 du rapport de l'Union européenne
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X		X		
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X		X		
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	1. Directives 94/55/CEE et 96/49/CEE; 2. Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR) et règlements nationaux concernant le transport par voies routière, ferroviaire, maritime et par voie d'eau intérieure.	X	L'Allemagne est partie aux accords ADR et RID.	Page 6 du rapport national Pages 11 et 13 du rapport de l'Union européenne

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
10	Autres mesures de sécurité	X	1. Ordonnance concernant les marchandises dangereuses en date du 23 décembre 2004; 2. Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).			
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport					
12	Homologation des installations chimiques/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières	X	Loi d'application de la Convention sur les armes chimiques et ordonnance d'application s'y rapportant	X	Loi d'application de la Convention sur les armes chimiques et ordonnance d'application s'y rapportant	Pages 7 et 9 du rapport national
13	Habilitation du personnel	X	<i>Ordonnance d'application se rapportant à la loi d'application de la Convention sur les armes chimiques</i>			< http://www.bafa.de/1/en/tasks/export/cwc.htm >
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs	X	1. Loi relative au contrôle des armes de guerre; 2. Seconde ordonnance d'application de la loi relative au contrôle des armes de guerre; 3. Ordonnance sur l'établissement de rapports sur les armes de guerre (24 janvier 1995).	X	1. Loi relative au contrôle des armes de guerre, par. 22 a); 2. Le niveau des stocks et les changements y relatifs doivent être consignés dans le registre des armes de guerre. Prescriptions supplémentaires régissant l'établissement de rapports sur l'importation et l'exportation de certains missiles	Pages 7 et 8 du rapport national
15	Autorité nationale chargée de la Convention sur les armes chimiques	X	Loi d'application de la Convention sur les armes chimiques et ordonnance d'application s'y rapportant	X	Loi d'application de la Convention sur les armes chimiques et ordonnance d'application s'y rapportant	

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
16	Déclaration à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des produits chimiques inscrits aux tableaux 1, 2 et 3 de la Convention sur les armes chimiques	X	Loi d'application de la Convention sur les armes chimiques et ordonnance d'application s'y rapportant	X	Loi d'application de la Convention sur les armes chimiques et ordonnance d'application s'y rapportant	
17	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux armes chimiques obsolètes	X	1. Loi sur les explosifs, premier et deuxième décrets y relatifs, et règles relatives à l'entreposage d'explosifs; 2. Décret sur les substances dangereuses : manipulation des charges chimiques.			Page 9 du rapport national
18	Autres textes de loi et réglementations ayant trait au contrôle des matières chimiques					
19	Autres					

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Allemagne

Date du rapport : 26 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	1. Aucune mesure de surveillance, étant donné les interdictions visant les armes nucléaires; 2. Arrêté national de protection contre les rayonnements : obligation de préciser l'opération envisagée et la nature des matières employées.	X	Toute personne autorisée à manier des substances radioactives doit tenir un registre détaillé des opérations réalisées.	Pages 6 et 7 du rapport national
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X		X		
3	Mesures de surveillance des stocks	X		X	Les déchets radioactifs ne peuvent être stockés que dans des dépôts fédéraux ou des décharges publiques.	
4	Mesures de surveillance lors du transport	X		X	Les déchets radioactifs doivent être consignés par voie électronique. Un préavis doit être donné pour toute expédition de déchets radioactifs.	
5	Autres mesures de surveillance	X		X	Toute personne autorisée à manier des substances radioactives doit tenir un registre détaillé des opérations réalisées.	
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	1. Directives 94/55/CEE et 96/49/CEE : pour les transports seulement; 2. Sur la base des principes de l'approche graduelle et de la défense en profondeur, prescrits dans les principes et objectifs fondamentaux de la protection physique adoptés par l'AIEA, a été élaborée une série de directives nationales, confidentielles d'ordre structurel, technique et portant sur le personnel et sur l'administration, complétée par la disposition administrative générale sur la protection des données confidentielles.	X	1. Directive 92/3 EURATOM : notification préalable des envois; 2. Mesures de protection mises en place par les exploitants conformément à la législation, aux décrets et aux directives des autorités de tutelle; mesures prises par les forces d'intervention de l'État; la législation allemande prévoit des sanctions (révocation/retrait de la licence ou amende) si les exploitants manquent à leurs obligations.	Page 9 du rapport national Pages 9 et 10 du rapport de l'Union européenne
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X		X		
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X		X		
9	Mesures de sécurité lors du transport	X		X		
10	Autres mesures de sécurité	X		X		
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X		X		

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Homologation des installations nucléaires/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières	X	Loi sur l'énergie atomique : licence obligatoire pour l'importation, l'exportation, le transport, la possession, le traitement, la transformation, d'autres utilisations, le stockage et l'élimination des matières nucléaires	X	Contrôle réglementaire effectué par les autorités nationales compétentes	Page 8 du rapport national
13	Habilitation du personnel	X	Ordonnance sur la vérification de la fiabilité des personnes en vue de la protection contre le détournement ou les émissions importantes de matières radioactives			Page 8 du rapport national
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs	X	<ol style="list-style-type: none"> Loi sur le contrôle des armes de guerre; Deuxième ordonnance d'application de la loi sur le contrôle des armes de guerre; Ordonnance sur l'établissement de rapports des armes de guerre (24 janvier 1995). 	X	<ol style="list-style-type: none"> Loi sur le contrôle des armes de guerre, par. 22 a); Le niveau des stocks et les changements y relatifs doivent être consignés dans le registre des armes de guerre. <p>Prescriptions supplémentaires régissant l'établissement de rapports sur l'importation et l'exportation de certains missiles</p>	Page 7 du rapport national
15	Autorité nationale chargée de la réglementation	X	<ol style="list-style-type: none"> <i>Ministère fédéral de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire : directives;</i> <i>Ministère du Land concerné (État fédéral) : régime de licences et contrôle.</i> 			< http://www.bmu.de/files/pdfs/allgemein/application/pdf/nuclear_safety.pdf >
16	Accords de garanties de l'AIEA	X	<ol style="list-style-type: none"> Accord de garanties (INFCIRC/193) conclu entre EURATOM et l'AIEA; Protocole additionnel (INFCIRC 540). 			Pages 8 et 9 du rapport de l'Union européenne

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
17	Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives	X	Loi sur le contrôle des sources radioactives scellées à haute activité du 12 août 2005			Page 6 du rapport national
18	Base de données de l'AIEA sur le trafic de matières nucléaires et autres sources radioactives	X	<i>Contribution à la base de données</i>			< http://www.iaea.org/About/Policy/GC/GC42/Documents/gc42-17.html >
19	Autres accords concernant l'AIEA					
20	Autres textes de loi et réglementations internes concernant les matières nucléaires, y compris ceux ayant trait à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X	Autres mesures de protection physique pour le transport transfrontière de matières nucléaires prescrites par la Convention sur la protection physique des matières nucléaires			Page 8 du rapport national
21	Autres	X	Projet de révision de la loi sur l'énergie atomique : création d'un registre électronique des sources radioactives scellées à haute activité			Page 6 du rapport national

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes biologiques et des éléments connexes

État : Allemagne

Date du rapport : 26 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	1. Règlement (CE) du Conseil n° 2913/1992 (Code des douanes communautaire); 2. Règlement n° 2454/1993 de la Commission (modalités d'application du Code des douanes communautaire); 3. Loi sur l'administration douanière.			Page 14 du rapport de l'Union européenne Page 15 du rapport national
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	1. Règlement (CE) du Conseil n° 2913/1992 (Code des douanes communautaire), art. 4, n° 14, et art. 13 et 68; 2. Loi sur l'administration douanière, sect. 10ff.			
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	1. Loi sur le contrôle des armes de guerre, sect. 4a et 17ff; 2. Décret sur le commerce extérieur et les paiements : licence obligatoire.	X	Loi sur le contrôle des armes de guerre	Pages 10 et 11 du rapport national
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	Loi sur l'administration douanière, sect. 12a	X	L'administration douanière, la police des frontières fédérale, les autorités judiciaires, etc. contrôlent et sanctionnent les activités de blanchiment de capitaux.	Page 15 du rapport national

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Règlement (CE) du Conseil n° 1334/2000 en date du 22 juin 2000; 2. Loi sur le commerce extérieur et les paiements; 3. Décret sur le commerce extérieur et les paiements.	X	L'exportation d'articles sans autorisation préalable est punie par la loi.	Pages 10, 11 et 13 du rapport national
6	Régime de licences	X		X		
7	Octroi de licences individuelles	X	1. Règlement (CE) du Conseil n° 1334/2000 en date du 22 juin 2000; 2. Loi sur le commerce extérieur et les paiements; 3. Décret sur le commerce extérieur et les paiements.	X	L'exportation d'articles sans autorisation préalable est punie par la loi.	Page 13 du rapport national
8	Octroi de licences générales	X	Autorisation générale communautaire d'exportation (Règlement (CE) n° 1504/2004)			Pages 15 et 16 du rapport de l'Union européenne
9	Dérogations au régime de licences	X	Libre circulation au sein de la Communauté européenne			Page 15 du rapport de l'Union européenne
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas	X	Sect. 45 du décret sur le commerce extérieur et les paiements relatif aux services d'appui technologique; mise en place d'un système de contrôle des visas	X	L'exportation d'articles sans autorisation préalable est punie par la loi.	
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Bureau fédéral de contrôle de l'économie et des exportations (BAFA)			Page 13 du rapport national
12	Examen interinstitutions des licences	X	Comité interministériel des exportations représentant différents ministères et autorités compétentes			Page 13 du rapport national

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
13	Listes de contrôle	X	1. Annexe I au Règlement de la Communauté européenne; 2. Liste des pays et des destinations; 3. Listes des noms (instruments relatifs à la lutte contre le terrorisme).			Pages 10, 12 et 13 du rapport national
14	Mise à jour des listes	X	Les listes sont constamment vérifiées et mises à jour.			Page 15 du rapport national
15	Mesures applicables aux technologies	X	Services d'appui technologique, transfert de savoir-faire			Page 11 du rapport national
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	1. Ordonnance sur l'établissement de rapports sur les armes de guerre; 2. Loi sur le contrôle des armes de guerre (sect. 2ff).	X	Loi sur le contrôle des armes de guerre	Pages 5, 6, 7 et 12 du rapport national
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Une licence est accordée si le contrôle du destinataire final ne révèle aucun risque de prolifération.			Page 13 du rapport national
18	Mesures d'application générale	X	Loi sur le commerce extérieur et les paiements, par. 2 de la section 2 : l'exportation de biens à double usage est subordonnée à l'octroi d'une licence.			Pages 11 et 13 du rapport national
19	Transferts immatériels	X	Sect. 45 du décret sur le commerce extérieur et les paiements	X	L'exportation d'articles sans autorisation préalable est punie par la loi.	Page 11 du rapport national
20	Contrôle des biens en transit	X	Décret sur le commerce extérieur et les paiements			Pages 11 et 13 du rapport national
21	Contrôle des transbordements	X	1. Loi sur le commerce extérieur et les paiements;			Pages 10 et 12 du rapport national

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			2. Le transbordement de vecteurs est subordonné à l'obtention d'une licence.			
22	Contrôle des réexportations	X	La réexportation de vecteurs est subordonnée à l'obtention d'une licence.			
23	Contrôle du financement	X	Loi sur le contrôle des armes de guerre	X	L'apport d'une aide financière ou sous forme de transport est également puni par la loi si les services en question peuvent être considérés comme contribuant à l'exportation, à la réexportation ou au transit non autorisés.	Page 13 du rapport national
24	Contrôle des services de transport	X	Loi sur le contrôle des armes de guerre	X		
25	Contrôle des importations	X	Loi sur la protection contre les infections; Loi sur les maladies animales infectieuses; Loi sur la protection des végétaux; Loi sur le contrôle des armes de guerre; Ordonnance d'application se rapportant à la loi d'application de la Convention sur les armes chimiques : ricine, saxitoxine; Ordonnance sur l'établissement de rapports sur les armes de guerre.	X	Loi sur la protection contre les infections; Loi sur les maladies animales infectieuses; Loi sur le contrôle des végétaux; Loi sur le contrôle des armes de guerre; Ordonnance d'application se rapportant à la loi d'application de la Convention sur les armes chimiques : ricine, saxitoxine.	Pages 7 et 9 du rapport national < http://www.auswaertiges-amt.de/www/en/infoservice/download/pdf/friedenspolitik/abruestung/questionnaire.pdf >
26	Principe d'extraterritorialité	X	Loi sur le contrôle des armes de guerre		Loi de 1961 sur le contrôle des armes de guerre : par. 21, principe d'extraterritorialité applicable aux ressortissants allemands	< http://www.opcw.org/docs/s259_01Annex_Survey_of_legislation.pdf >

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
27	Autres	X	Les contrôle incluent les services d'appui technologique rendus à l'extérieur de l'Allemagne.			Pages 4 et 11 du rapport national

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes chimiques et des éléments connexes

État : Allemagne

Date du rapport : 26 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	1. Règlement (CE) du Conseil n° 2913/1992 (Code des douanes communautaire); 2. Règlement n° 2454/1993 de la Commission (modalités d'application du Code des douanes communautaire); 3. Loi sur l'administration douanière.			Page 14 du rapport de l'Union européenne Page 15 du rapport national
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	1. Règlement (CE) du Conseil n° 2913/1992 (Code des douanes communautaire), art. 4, n° 14, et art. 13 et 68; 2. Loi sur l'administration douanière, sect. 10ff.			
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	1. Loi sur le contrôle des armes de guerre, sect. 4a et 17ff; 2. Décret sur le commerce extérieur et les paiements : licence obligatoire.	X	Loi sur le contrôle des armes de guerre	Pages 10 et 11 du rapport national
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	Loi sur l'administration douanière, sect. 12a	X	L'administration douanière, la police des frontières fédérale, les autorités judiciaires, etc. contrôlent et sanctionnent les activités de blanchiment de capitaux.	Page 15 du rapport national

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Règlement (CE) du Conseil n° 1334/2000 en date du 22 juin 2000; 2. Loi sur le commerce extérieur et les paiements; 3. Décret sur le commerce extérieur et les paiements.	X	L'exportation d'articles sans autorisation préalable est punie par la loi.	Pages 10, 11 et 13 du rapport national
6	Régime de licences	X		X		
7	Octroi de licences individuelles	X	1. Règlement (CE) n° 1334/2000 en date du 22 juin 2000; 2. Loi sur le commerce extérieur et les paiements; 3. Décret sur le commerce extérieur et les paiements.	X	L'exportation d'articles sans autorisation préalable est punie par la loi.	Page 13 du rapport national
8	Octroi de licences générales	X	Autorisation générale communautaire d'exportation (Règlement (CE) n° 1504/2004)			Pages 15 et 16 du rapport de l'Union européenne
9	Dérogations au régime de licences	X	Libre circulation au sein de la Communauté européenne			Page 15 du rapport de l'Union européenne
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas	X	Sect. 45 du décret sur le commerce extérieur et les paiements relatif aux services d'appui technologique; mise en place d'un système de contrôle des visas	X	L'exportation d'articles sans autorisation préalable est punie par la loi.	
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Bureau fédéral de contrôle de l'économie et des exportations (BAFA)			Page 13 du rapport national
12	Examen interinstitutions des licences	X	Comité interministériel des exportations représentant différents ministères et autorités compétentes			Page 13 du rapport national

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
13	Listes de contrôle	X	1. Annexe I au Règlement de la Communauté européenne; 2. Liste des pays et des destinations; 3. Listes des noms (instruments relatifs à la lutte contre le terrorisme).			Pages 10, 12 et 13 du rapport national
14	Mise à jour des listes	X	Les listes sont constamment vérifiées et mises à jour.			Page 15 du rapport national
15	Mesures applicables aux technologies	X	Services d'appui technologique, transfert de savoir-faire			Page 11 du rapport national
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	1. Ordonnance sur l'établissement de rapports sur les armes de guerre; 2. Loi sur le contrôle des armes de guerre (sect. 2ff).	X	Loi sur le contrôle des armes de guerre	Pages 5, 6, 7 et 12 du rapport national
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Une licence est accordée si le contrôle du destinataire final ne révèle aucun risque de prolifération.			Page 13 du rapport national
18	Mesures d'application générale	X	Loi sur le commerce extérieur et les paiements, par. 2 de la section 2 : l'exportation de biens à double usage est subordonnée à l'octroi d'une licence.			Pages 11 et 13 du rapport national
19	Transferts immatériels	X	Sect. 45 du décret sur le commerce extérieur et les paiements	X	L'exportation d'articles sans autorisation préalable est punie par la loi.	Page 11 du rapport national
20	Contrôle des biens en transit	X	Décret sur le commerce extérieur et les paiements			Pages 11 et 13 du rapport national
21	Contrôle des transbordements	X	1. Loi sur le commerce extérieur et les paiements;			Pages 10 et 12 du rapport national

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			2. Le transbordement de vecteurs est subordonné à l'obtention d'une licence.			
22	Contrôle des réexportations		La réexportation de vecteurs est subordonnée à l'obtention d'une licence.			
23	Contrôle du financement	X	Loi sur le contrôle des armes de guerre			
24	Contrôle des services de transport	X	Loi sur le contrôle des armes de guerre	X	L'apport d'une aide financière ou sous forme de transport est également puni par la loi si les services en question peuvent être considérés comme contribuant à l'exportation, à la réexportation ou au transit non autorisés.	Page 13 du rapport national
25	Contrôle des importations	X	1. <i>Ordonnance d'application se rapportant à la loi d'application de la Convention sur les armes chimiques;</i> 2. Ordonnance sur l'établissement de rapports sur les armes de guerre.	X	<i>Ordonnance d'application se rapportant à la loi d'application de la Convention sur les armes chimiques</i>	Page 7 du rapport national < http://www.bafa.de >
26	Principe d'extraterritorialité	X	Loi sur le contrôle des armes de guerre	X	Loi de 1961 sur le contrôle des armes de guerre : par. 21, principe d'extraterritorialité applicable aux ressortissants allemands	< http://www.opcw.org/docs/s259_01Annex_Survey_of_legislation.pdf >
27	Autres	X	Contrôle des services d'appui technologique rendus à l'extérieur de l'Allemagne			Pages 4 et 11 du rapport national

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Allemagne

Date du rapport : 26 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	1. Règlement (CE) du Conseil n° 2913/1992 (Code des douanes communautaire); 2. Règlement n° 2454/1993 de la Commission (modalités d'application du Code des douanes communautaire); 3. Loi sur l'administration douanière.			Page 14 du rapport de l'Union européenne Page 15 du rapport national
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	1. Règlement (CE) du Conseil n° 2913/1992 (Code des douanes communautaire), art. 4, n° 14, et art. 13 et 68; 2. Loi sur l'administration douanière, sect. 10ff.			
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	1. Loi sur le contrôle des armes de guerre, sect. 4a et 17ff; 2. Décret sur le commerce extérieur et les paiements : licence obligatoire.	X	1. Loi sur le contrôle des armes de guerre; 2. Code pénal.	Pages 4, 10 et 11 du rapport national
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	Loi sur l'administration douanière, sect. 12a	X	L'administration douanière, la police des frontières fédérale, les autorités judiciaires, etc. contrôlent et sanctionnent les activités de blanchiment de capitaux.	Page 15 du rapport national

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Règlement (CE) du Conseil n° 1334/2000 en date du 22 juin 2000; 2. Loi sur le commerce extérieur et les paiements; 3. Décret sur le commerce extérieur et les paiements; 4. Loi sur l'énergie atomique.	X	L'exportation d'articles sans autorisation préalable est punie par la loi.	Pages 4, 10, 11 et 13 du rapport national
6	Régime de licences	X		X		
7	Octroi de licences individuelles	X	1. Règlement (CE) n° 1334/2000 en date du 22 juin 2000; 2. Loi sur le commerce extérieur et les paiements; 3. Décret sur le commerce extérieur et les paiements; 4. Loi sur l'énergie atomique.		L'exportation d'articles sans autorisation préalable est punie par la loi.	Page 13 du rapport national
8	Octroi de licences générales	X	Autorisation générale communautaire d'exportation (Règlement (CE) n° 1504/2004) du Conseil			Pages 15 et 16 du rapport de l'Union européenne
9	Dérogations au régime de licences	X	Libre circulation au sein de la Communauté européenne			Page 15 du rapport de l'Union européenne
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas	X	Sect. 45 du décret sur le commerce extérieur et les paiements relatif aux services d'appui technologique; mise en place d'un système de contrôle des visas	X	L'exportation d'articles sans autorisation préalable est punie par la loi.	
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Bureau fédéral de contrôle de l'économie et des exportations (BAFA)			Page 13 du rapport national

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Examen interinstitutions des licences	X	Comité interministériel des exportations représentant différents ministères et autorités compétentes			Page 13 du rapport national
13	Listes de contrôle	X	1. Annexe I au Règlement de la Communauté européenne; 2. Liste des pays et des destinations; 3. Listes des noms (instruments relatifs à la lutte contre le terrorisme).			Pages 10, 12 et 13 du rapport national
14	Mise à jour des listes	X	Les listes sont constamment vérifiées et mises à jour.			Page 15 du rapport national
15	Mesures applicables aux technologies	X	Services d'appui technologique, transfert de savoir-faire			Page 11 du rapport national
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	1. Ordonnance sur l'établissement de rapports sur les armes de guerre; 2. Loi sur le contrôle des armes de guerre (sect. 2ff).	X	Loi sur le contrôle des armes de guerre	Pages 5, 6, 7 et 12 du rapport national
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Une licence est accordée si le contrôle du destinataire final ne révèle aucun risque de prolifération.			Page 13 du rapport national
18	Mesures d'application générale	X	Loi sur le commerce extérieur et les paiements, par. 2 de la section 2 : l'exportation de biens à double usage est subordonnée à l'octroi d'une licence.			Pages 11 et 13 du rapport national
19	Transferts immatériels	X	Sect. 45 du décret sur le commerce extérieur et les paiements	X	L'exportation d'articles sans autorisation préalable est punie par la loi.	Page 11 du rapport national

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
20	Contrôle des biens en transit	X	Décret sur le commerce extérieur et les paiements		Code pénal	Pages 4, 11 et 13 du rapport national
21	Contrôle des transbordements	X	1. Loi sur le commerce extérieur et les paiements; 2. Le transbordement de vecteurs est subordonné à l'obtention d'une licence.			Pages 10 et 12 du rapport national
22	Contrôle des réexportations	X	La réexportation de vecteurs est subordonnée à l'obtention d'une licence.			
23	Contrôle du financement	X	Loi sur le contrôle des armes de guerre	X	La fourniture d'une aide financière ou de services de transport est également punie s'ils peuvent être considérés comme contribuant à l'exportation, à la réexportation ou au transit non autorisés.	Page 13 du rapport national
24	Contrôle des services de transport	X	Loi sur le contrôle des armes de guerre	X		
25	Contrôle des importations	X	1. <i>Loi sur l'énergie atomique : l'importation est subordonnée à l'obtention d'une licence;</i> 2. <i>Ordonnance sur l'établissement de rapports sur les armes de guerre.</i>	X	Code pénal	Pages 4, 6, 7 et 8 du rapport national
26	Principe d'extraterritorialité	X	Loi sur le contrôle des armes de guerre	X	Loi de 1961 sur le contrôle des armes de guerre : par. 21, principe d'extraterritorialité applicable aux ressortissants allemands	< http://www.opcw.org/docs/s259_01Annex_Survey_of_legislation.pdf >
27	Autres	X	Contrôle des services d'appui technologique rendus à l'extérieur de l'Allemagne			Pages 4 et 11 du rapport national

Paragraphes 6, 7 et 8 d) – Listes de contrôle, assistance, information

État : Allemagne

Date du rapport : 26 octobre 2004

Pouvez-vous donner des informations sur les questions suivantes?		Oui		Observations
1	Listes de contrôle – biens/matériel/ matières/technologies	X	Figurent sur les listes de contrôle tous les articles censés être contrôlés en vertu des régimes internationaux de contrôle des exportations et des normes acceptées par les organes compétents de l'Union européenne et le Gouvernement fédéral; ces listes sont constamment vérifiées et mises à jour.	Page 15 du rapport national
2	Listes de contrôle – autres	X	1. Liste des pays et des destinations; 2. Liste des noms figurant dans les différents instruments relatifs à la lutte contre le terrorisme.	Pages 10, 11 et 13 du rapport national
3	Assistance offerte	X	1. Le Gouvernement offre un soutien bilatéral à la mise en place et au perfectionnement des systèmes nationaux de contrôle des exportations, qu'il a l'intention de maintenir et d'étendre partiellement. 2. À l'occasion de la réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques, l'Allemagne a offert à plusieurs pays de les aider à remplir les obligations que leur impose cet instrument.	Page 17 du rapport national
4	Assistance demandée			
5	Programmes d'assistance en place (bilatéraux/plurilatéraux/ multilatéraux)	X	L'Allemagne a aidé plusieurs pays à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques, et à mettre en place des systèmes de contrôle des exportations. Dans le cadre du Partenariat mondial du G-8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, l'Allemagne finance actuellement trois projets en Fédération de Russie (destruction d'armes chimiques, stockage de compartiments de réacteurs provenant de sous-marins et protection de sites nucléaires, y compris pour des armes nucléaires); l'Allemagne finance le volet nucléaire du « Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale ».	Pages 16 et 17 du rapport national
6	Information à l'intention des industriels	X	Des journées d'information et des discussions d'experts sont organisées avec des représentants du secteur économique.	Page 21 du rapport national
7	Information à l'intention du public	X	Les ministères fédéraux et le BAFA ont publié un grand nombre de brochures d'information et de dépliants, accessibles et téléchargeables à partir des sites Web correspondants. Ces informations sont très diverses et présentent des textes juridiques ou expliquent la pratique administrative.	Page 21 du rapport national